



Les grandes étapes de l'histoire de la Cour de justice – Mai 2024

À l'occasion du 20^e anniversaire de l'élargissement de l'Union européenne de 2004, nous retraçons les étapes les plus importantes de l'histoire de la Cour de justice, de 1952 à nos jours.

- 1952** La Cour de justice de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est créée par le traité de Paris. Les 7 juges et les 2 avocats généraux de la Cour entrent en fonction (4 décembre). La Cour a 4 langues de procédure (allemand, français, italien, néerlandais).
- 1953** Première affaire portée devant la Cour : *Verband Deutscher Reeder/Haute Autorité* (Commission) (1/53).
- 1954** La Cour rend son premier arrêt : *France/Haute Autorité* (Commission) (1/54) (21 décembre).
- 1958** La Cour de justice devient la cour des trois Communautés européennes : CECA, CEE, Euratom, à la suite de l'entrée en vigueur des traités de Rome.
- 1961** La première demande de décision préjudicielle est introduite devant la Cour de justice par la Cour d'appel de La Haye : *Bosch* (13/61).
- 1963** *Van Gend en Loos* (26/62) : le traité CEE crée des droits pour les particuliers que les juges nationaux doivent garantir (**principe de l'effet direct du droit de l'Union**).
- Commission/Luxembourg et Belgique* (90 et 91/63) : un **État membre ne peut se soustraire aux obligations qui lui incombent en vertu du droit communautaire** en faisant valoir que d'autres États membres ne le respectent pas.
- 1964** *Costa/Enel* (6/64) : en cas de conflit entre un aspect du droit national et un aspect du droit de l'Union, ce dernier prévaut (**principe de primauté du droit de l'Union**).
- 1968** La Cour organise pour la première fois la réunion de juges des États membres, qui rassemble les membres de la Cour et des juges nationaux.
- 1973** Premier élargissement (Danemark, Irlande, Royaume-Uni). La Cour de justice compte alors 9 juges, 4 avocats généraux et 7 langues de procédure.
- 1976** *Defrenne/Sabena* (43/75) : un travailleur peut invoquer le **principe de l'égalité de rémunération entre travailleurs féminins et travailleurs masculins** dans une action intentée directement contre son employeur.
- 1978** *Amministrazione delle Finanze/Simmenthal SpA* (106/77) : les juridictions nationales ont l'obligation de donner plein effet aux dispositions communautaires, même si une **loi nationale contraire est adoptée ultérieurement**.
- 1981** Deuxième élargissement (Grèce). La Cour de justice compte alors 10 juges, 5 avocats généraux et 8 langues de procédure.
- 1986** Troisième élargissement (Espagne et Portugal). La Cour de justice compte alors 13 juges, 6 avocats généraux et 10 langues de procédure.
- 1987** *Foto-Frost/Hauptzollamt Lübeck-Ost* (314/85) : la Cour de justice a **compétence exclusive pour constater l'invalidité des actes de droit de l'Union**.
- 1989** Le Tribunal de première instance, compétent pour les recours directs en matière de concurrence et de fonction publique européenne, est créé.
- 1991** *Francovich et Bonifaci/Italie* (C-6/90 et C-9/90) : établissement du **principe de la responsabilité**

des États membres pour les dommages causés aux particuliers du fait de la non-transposition d'une directive.

1995 *Bosman* (C-415/93) : les **sports pratiqués à un niveau professionnel** constituent une activité économique qui ne peut être entravée par des règles limitant le transfert de joueurs ou le nombre de joueurs ressortissants d'autres États membres.

Quatrième élargissement (Autriche, Finlande et Suède). La Cour de justice compte alors 15 juges, 9 avocats généraux et 12 langues de procédure.

1998 *Decker et Kohll* (C-120/95 et C-158/96) : tout ressortissant d'un État membre peut se **faire soigner dans un autre État membre et être remboursé** par sa caisse d'assurance maladie aux tarifs en vigueur dans l'État membre d'affiliation.

2001 *Rudy Grzelczyk/Centre public d'aide sociale d'Ottignies-Louvain-la-Neuve* (C-184/99) : La citoyenneté de l'Union est un statut fondamental des ressortissants des États membres, et ceux-ci doivent bénéficier du même traitement juridique, indépendamment de leur nationalité.

2002 *Schneider Electric SA/Commission* (T-310/01) et *Tetra Laval/Commission* (T-5/02) : le Tribunal rend **deux arrêts annulant des décisions de la Commission faisant obstacle à des concentrations**. Ces affaires et d'autres qui ont suivi ont amené la Commission à modifier sa façon d'apprécier les concentrations, de sorte à accorder une plus grande attention à l'effet économique.

2004 **Cinquième élargissement** : République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie. La Cour de justice compte alors 25 juges, 8 avocats généraux et 21 langues de procédure. Les effectifs de la Cour augmentent de 73 %, et 9 nouvelles langues sont ajoutées à ses services juridictionnels et de traduction. Il s'agit du **plus grand élargissement de l'Union en ce qui concerne le nombre d'États et la population**.

2005 *Mangold/Helm* (C-144/04) : **il incombe aux juridictions nationales de laisser inappliquée toute disposition de droit national contraire** à la directive-cadre sur l'égalité en matière d'emploi, même avant l'expiration du délai de transposition.

Création du Tribunal de la fonction publique (TFP), composé de sept juges, chargé de régler les litiges entre l'Union européenne et sa fonction publique.

2006 *Allemagne/Parlement et Conseil* (C-380/03) : la Cour confirme la directive **interdisant la publicité en faveur des produits du tabac dans les médias**.

2007 **Sixième élargissement** (Bulgarie et Roumanie). La Cour de justice compte alors 27 juges, 8 avocats généraux et 23 langues de procédure.

Microsoft (T-201/04) : le Tribunal confirme **l'amende de 497 millions d'euros** infligée par la Commission à Microsoft pour abus de position dominante.

2009 *Sturgeon et autres* (C-402/07 e.a.) : **les passagers d'un vol dont le retard** est de 3 heures ou plus ont droit à une indemnisation.

Entrée en vigueur du traité de Lisbonne : il confère la personnalité juridique à l'Union, rend la Charte des droits fondamentaux juridiquement contraignante et entraîne plusieurs réformes institutionnelles. Les candidats des États membres aux postes de juge et d'avocat général à la Cour font désormais l'objet d'un examen par un nouveau comité qui émet un avis sur l'adéquation du candidat à l'exercice de cette fonction. Le Tribunal de première instance est rebaptisé « Tribunal ».

2013 **Septième élargissement** (Croatie). La Cour de justice compte 28 juges, 9 avocats généraux et 24 langues de procédure.

Le Conseil décide de porter à 11 le nombre d'avocats généraux. Le 9^e avocat général arrive en octobre 2013 et les deux autres nouveaux avocats généraux prennent leurs fonctions en 2015.

2015 *Schrems* (C-362/14) : la Cour déclare invalide la décision de la Commission relative à la sphère de

sécurité. La décision relative à la sphère de sécurité avait permis aux entreprises établies dans l'Union (en l'espèce, Facebook Ireland) de transférer des **données à caractère personnel vers les États-Unis**.

Le Conseil et le Parlement approuvent les modifications apportées à la structure de la Cour. Le nombre de juges au Tribunal passe progressivement à deux juges par État membre, les nouveaux juges arrivant au cours des années suivantes. Le Tribunal de la fonction publique est supprimé à partir de 2016 et ses travaux sont repris par le Tribunal.

Deux autres avocats généraux prennent leurs fonctions. La Cour de justice compte alors 28 juges, 11 avocats généraux et 24 langues de procédure.

2016 La Cour et les Cours suprêmes et constitutionnelles des États membres créent le **réseau judiciaire de l'Union européenne** (RJUE), une plateforme d'échange sécurisée entre les juridictions des États membres.

2018 *Planet 49* (C-673/17): les **cookies** nécessitent le consentement actif de l'utilisateur d'un site internet ; une case cochée par défaut est insuffisante.

TestBioTech/Commission (T-33/16): les conséquences des organismes génétiquement modifiés (OGM) sur la santé humaine ou animale peuvent relever du domaine de l'environnement. En conséquence, **les organisations non gouvernementales ont le droit de participer au processus décisionnel** relatif à la mise sur le marché de denrées alimentaires contenant des OGM.

2020 Retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (**Brexit**): le nombre de juges est réduit avec effet immédiat. Le nombre d'avocats généraux de la Cour n'est pas modifié. La Cour compte désormais 27 juges et 11 avocats généraux ; le Tribunal compte 54 juges. Le nombre de langues de procédure reste de 24.

La Cour et le Tribunal tiennent certaines de leurs **audiences par vidéoconférence pendant la pandémie de COVID-19**. **Le Prix de la bonne administration de la Médiatrice européenne** dans la catégorie « Excellence en matière d'innovation » **vient récompenser cette nouvelle approche**.

Irlande et Apple/Commission européenne (T-778/16 et T-892/16): le Tribunal juge que les avantages fiscaux accordés par l'Irlande à Apple sont illégaux au regard des règles du droit de l'Union en matière d'aides d'État.

Centraal Israëlitisch Consistorie van België e.a. (C-336/19): Les États membres peuvent imposer **l'obligation d'étourdir les animaux avant leur mise à mort**, même en cas d'abattage rituel.

2021 *Luxembourg contre Commission* (T-816/17): le Tribunal juge que le traitement fiscal d'Amazon par le Luxembourg n'était pas illégal au regard des règles du droit de l'Union en matière d'aides d'État.

2022 **Première audience retransmise en ligne** de la Grande Chambre de la Cour de justice. Tout citoyen, quel que soit son lieu de résidence, peut suivre une audience de la Cour.

Hongrie et Pologne/Parlement et Conseil (C-156/21 et C-157/21) : **le versement de fonds de l'Union peut être subordonnée à la condition que les États membres respectent l'État de droit**.

RT France contre Conseil (T-125/22): la Grande Chambre du Tribunal rejette le recours en annulation formé par Russia Today France contre la décision du Conseil **interdisant temporairement à RT France de diffuser des contenus à la suite de l'éclatement de la guerre en Ukraine**.

Google et Alphabet/Commission (T-604/18) : le Tribunal rejette le recours formé par Google contre la Commission et confirme que **Google a abusé de sa position dominante en imposant des restrictions anticoncurrentielles** aux fabricants d'appareils et aux opérateurs de téléphonie mobile afin de consolider la position dominante de son moteur de recherche, et il lui impose une amende de 4,125 milliards d'euros.

2023 *European Superleague Company (C-333/21)*: les pouvoirs de réglementation, de contrôle et de sanction de la FIFA et de l'UEFA dans les compétitions de football interclubs potentiellement concurrentes, telles que la **Superleague**, doivent être exercés de manière transparente, objective, non discriminatoire et proportionnée. Il y aurait sinon violation du droit de la concurrence et de la libre prestation de services.

2024 Le Parlement européen et le Conseil approuvent la **réforme du statut de la Cour de justice de l'Union européenne**, consistant en un transfert partiel au Tribunal de la compétence en matière de questions préjudicielles, en vue d'assurer une administration plus efficace de la justice.

Célébrations du 20^e anniversaire du plus grand élargissement de l'Union européenne.